

## Motion

Motion déposée par le groupe PDC-VL « la création de forêts de Miyawaki à Thônex »

La création d'une forêt Miyawaki à Thônex, nous permettrait d'améliorer beaucoup de secteurs en même temps. Comme l'amélioration de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau de pluie, la diminution des îlots de chaleur, ainsi que produire un habitat pour la biodiversité.

Qui est Akira Miyawaki ?

Il s'agit d'un botaniste japonais qui dès les années 70 développa une méthode de restauration des forêts. Plus de 40 millions d'arbres ont ainsi été plantés dans le monde jusqu'à aujourd'hui. En Europe, il y a maintenant plus de 200 micro-forêts.

Quelles sont les spécificités de la forêt Miyawaki ?

Dès 100m<sup>2</sup>, il est possible de créer une telle forêt. Pour ce faire, il faut planter une grande variété de très jeunes arbres locaux et ce très densément (3 arbres par m<sup>2</sup>) dans le but de les concurrencer. Cette concurrence permet un développement très rapide de la forêt (1m par an).

En plus des améliorations écologiques, la plantation de tels types de forêts permet aussi de promouvoir un projet participatif pour les habitants concernés.

Quelles sont les améliorations attendues grâce à ces plantations ?

La première chose, est la diminution des îlots de chaleur (création d'ombre), l'amélioration de la qualité de l'air (prise de CO<sub>2</sub>), amélioration de la qualité de l'eau (meilleure filtration), et également cela créerait une barrière anti-bruit. Ces forêts contribuent aussi à créer des lieux propices au développement de la biodiversité. Le dernier aspect positif et non des moindres, c'est l'aspect éducatif. En effet, la population et les écoles pourront faire partie du projet.

La ville de Genève a créé 2 forêts Miyawaki en automne 2021.

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/ville-geneve-plantera-automne-premieres-forets-miyawaki-suisse>

Nous avons identifié quelques secteurs susceptibles d'accueillir de telles forêts (liste non exhaustive) :

Parcelles communales :

- Secteur de la caserne des pompiers



- 3 villas à la Promenade des Oiseaux, dans le cadre de l'étude de la prolongation du parc de Graveson.
- Dans l'étude de PLQ Miribel en cours de discussion à la commission urbanisme.
- Proche de Rue de Genève 150, propriété de la Fondation du logement, à prendre sur un réaménagement partiel du parking.
- Proche du parking de la Maison des Quartiers.
- Entre le pavillon des jardiniers à Belle-Terre et les villas ou sur d'autres secteurs de Belle-Terre

Parcelles privées :

- 7-9 chemin des Deux-Communes, dans la zone de Laurana Parc (pas de parking en sous-sol à cet endroit).
- Edouard-Olivet, proche du préau Ecole Adrien-Jeandin (la Commune est co-propriétaire).
- Dans le parc à la pointe du PLQ Swissprime, Rte de Jussy 34.

Considérant :

- Le manque d'arbres dans nos villes
- Que la ville de Thônex s'est engagée à diminuer les îlots de chaleur
- Que cela contribuerait à améliorer la biodiversité
- Que ces micros-forêts permettent d'assainir l'eau de pluie et l'air

Le Conseil municipal, sur proposition du groupe PDC-VL

invite

par 22 voix pour et 1 voix contre

la commission des Espaces Publics à :

- Se renseigner sur la façon de créer une forêt Miyawaki en auditionnant un représentant des Espaces Verts de la ville de Genève.
- Définir des endroits propices sur les parcelles publiques et privées ayant un intérêt public et proposer les budgets en relation.
- Créer plusieurs forêts Miyawaki à Thônex

Thônex, le 16 mars 2022



(MM-22-09)/cm 15/03/2022